

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt et un, le 03 juillet, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le jeudi 08 juillet 2021 - 14h00, salle des associations de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Séance du 08 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 juillet à 14h00, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

Présents :

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, M. Jean-Jacques BIGOURET,
Membres suppléants : Mme Evelyne GIPOULON

Pouvoir :

Absent excusé : Mme Michèle ALOUCHY

Absent :

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BONNAUD

1) Compte rendu du comité syndical du 31 mai 2021

Aucune observation

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

2) Ligne de trésorerie

Monsieur le Président propose d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 220 000 € auprès de la Caisse d'épargne d'Auvergne et Limousin afin de régler les factures pour les travaux de construction du centre de santé, en attendant de percevoir les soldes de subventions et le FCTVA.

Montant de la ligne de trésorerie : 220 000.00 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : 0.59 %

Commission d'engagement : 0.10 %

Commission de non-utilisation : 0.15 %

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 220 000 € pour une durée d'un an au taux fixe de 0.59 %
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette ouverture de ligne de trésorerie.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

3) Acquisition du terrain

Monsieur le Président informe l'assemblée que le géomètre expert a procédé à la délimitation de la parcelle où est construit le centre de santé. La parcelle AE 188, nouvellement créée, issue de la parcelle AE 185 appartenant à la commune de BELLEGARDE EN MARCHE, a une superficie de 1 543 m².

La municipalité de BELLEGARE EN MARCHE a accepté de céder cette parcelle, au Syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble, pour un montant total de 1.00 €.

Il est proposé de confier la vente à SCP CANOVA/PFEIFFER, Notaires à AUBUSSON.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ACCEPTE d'acheter, pour un montant total de 1.00 €, la parcelle AE 188 d'une superficie de 1 543 m², appartenant à la commune de BELLEGARDE EN MARCHE.
- DECIDE de confier la vente à la SCP CANOVA/PFEIFFER, Notaires à AUBUSSON.
- AUTORISE le Président à signer l'acte et tous documents afférents à cette acquisition.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

4) Questions diverses

- Bordures et arbres :

Au dernier comité syndical, il avait été évoqué le fait de demander un avenant au lot n°1 pour la pose des bordures. Le Président indique qu'il a reçu l'avenant qui s'élève à 5 250.64 € HT.

Après réflexion, les membres proposent de supprimer 5 arbres sur les 10 prévus initialement, dont 2 se situent entre les places de parking, côté nord, afin de diminuer le devis des bordures.

La suppression des 5 arbres et des bordures pourrait faire une économie d'environ 1 300 € sachant que les emplacements des 2 arbres parking nord seront remplacés par de l'enrobé.

La séance est levée à 15h00

Le Président,
Alain BUJADOUX,

Le secrétaire,
Jean-Pierre BONNAUD

Les membres